

"La pierre la plus solide d'un édifice est la plus basse de la fondation".

# L'inFO44



Numéro 33- Mais 2010

## CHORUS c'est quoi ?

### (LES NOUVEAUX SERVICES MUTUALISES)

CHORUS est annoncé comme un outil qui vise à simplifier les processus métier et modifier l'organisation des services.

### Mais que sont exactement le Centre des Services Partagés et le Service Facturier ?



#### 1- Création du Centre des Services Partagés : CSP

C'est un service mutualisé de traitement et de support aux opérations budgétaires et comptables de plusieurs directions géographiquement et fonctionnellement distinctes, sous la forme de prestations de services.

LE CENTRE DES SERVICES PARTAGES	
<b>Ses activités</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>•L'exécution de la dépense</li><li>•L'exécution des recettes non fiscales</li><li>•La gestion des actifs immobilisés</li><li>•Les travaux de fin de gestion</li></ul>
<b>Son statut</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>•Un service de la Direction Régionale des Finances Publiques</li><li>•Un cadre A + assisté d'un adjoint A</li><li>•Intégration au sein du CSP des DIRECCTE et des Services déconcentrés des ministères de la culture, de la santé, de la jeunesse et des sports</li></ul>

#### 2- Création d'un Service Facturier : SFACT

Centre de traitement et de paiement au sein du service de la Dépense qui peut intervenir pour un ou plusieurs services gestionnaires.

LE SERVICE FACTURIER	
<b>Ses activités</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>•Chargé de la réception, du contrôle et de la mise en paiement des factures,</li><li>•Mission principale : faire suivre la facture au plus près du service chargé de la payer.</li></ul>
<b>Son statut</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>•Placé sous l'autorité d'un comptable public au sein du service de la Dépense.</li></ul>

### 3- Les apports fonctionnels de ce nouveau mode d'organisation :

- Une optimisation des délais de paiement
- Une amélioration de la qualité comptable (contrôle renforcé de l'imputation comptable des dépenses)
- Une suppression des contrôles redondants entre gestionnaires et comptables.

#### • **Ce nouveau mode d'organisation maintient les missions de l'ordonnateur et du comptable :**

• L'ordonnateur engage la dépense et certifie le service fait. Cette certification vaut ordre de payer pour le comptable qui reçoit et traite les factures, effectue les contrôles et met en paiement la dépense.

• L'ordonnateur conserve la maîtrise de la programmation budgétaire et de la répartition des crédits ainsi que la politique d'exécution budgétaire en priorisant les mises en paiement. Le service facturier suit les consignes de l'ordonnateur.

## En ce qui concerne notre département :

<b>ORGANISATION DES SERVICES</b>		
	<b>CSP</b>	<b>SERVICE FACTURIER</b>
<b>Implantation</b>	Site de Cambronne au 4ème étage du Bâtiment Graslin	
<b>Direction</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 Cadre A+</li><li>• 1 Adjoint Cadre A</li><li>• 1 B+ à la tête de chaque pôle</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 cadre A, chef du service de la Dépense</li><li>• 1 B+ à la tête de chaque pôle</li></ul>
<b>Effectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 12 de la DGFIP</li><li>• 4 de la Santé et Sport</li><li>• 1 de l'Économie</li><li>• 3 du Travail</li><li>• 2 de la Culture</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 11 de la DGFIP + 5 de la Dépense</li><li>• 2 de la Santé / Sport</li><li>• 1 de l'Économie</li><li>• 2 du Travail</li><li>• 1 de la Culture</li></ul>
<b>Composition</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>3 pôles</u> :</li><li>• Dépenses de personnel hors paye, subventions et recettes non fiscales,</li><li>• Dépenses immobilières et d'entretien,</li><li>• Dépenses de fonctionnement</li></ul>	

## Recrutement

sur la base du volontariat

Au 31/07/2010  
les ministères auront  
identifié nominativement  
les agents transférés, leur  
affectation géographique et  
leurs fonctions futures dans  
CHORUS

- Les agents des services Budget et Dépense de la DRFIP seront prioritaires pour rejoindre le CSP ou les services facturiers. Ils seront départagés par leur chef de service selon l'ancienneté administrative puis l'ancienneté dans le poste ou les fonctions.
- Possibilité de faire appel à candidature au sein du département par mutation interne.
- Réaffectation des autres cadres B et C sur un emploi situé à leur résidence; et une garantie de maintien au sein de la TG ou la RF pour les cadres A.

- Les agents de la filière fiscale concernés seront départagés sur le critère de l'ancienneté administrative.
- Pour le CSP, les agents A et B conserveront leur affectation nationale en « service de direction » et les C leur affectation locale en « service de direction ».
- Pour les agents exerçant la mission dans d'autres départements, leur changement d'affectation s'effectuera par mutation externe (pas de priorité).
- Pour ceux qui ne souhaitent pas rejoindre le CSP: maintien à résidence.

- Pour les autres ministères associés, une liste des agents volontaires souhaitant rejoindre le CSP ou le services facturiers sera établi.
- Détachement à compter du 1er janvier 2011 pour les cadres C.
- Mise à disposition des cadres A et B de septembre à décembre 2010.

## Formation

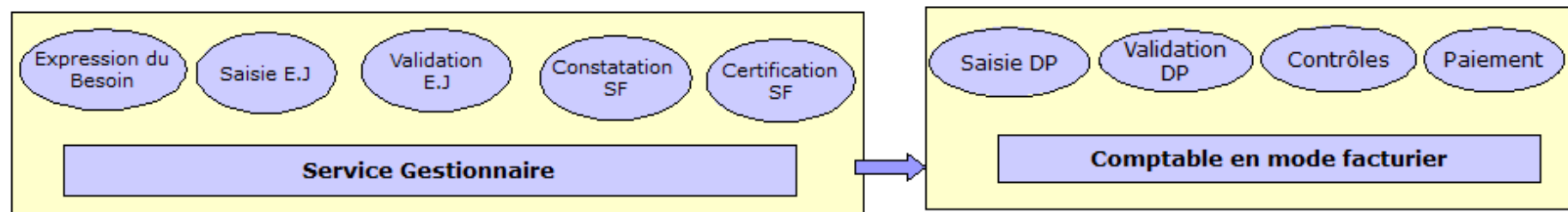
Formations métiers pour  
les agents des services  
gestionnaires et le CSP  
Début octobre 2010  
jusqu'au 1er trimestre 2011

- Les gestionnaires Hors CHORUS : formation approvisionnement/réceptionnaire d'une durée de 5 jours , et formation utilisateurs formulaire DSO.
- Les gestionnaires dans CHORUS : formation au métier de 5 jours.
- Les agents des CSP : Formation différente selon les métiers exercés et les rôles tenus des agents de tous les ministères : Parcours de formation métier de 6 jours, Parcours Dépenses de 6 jours, Parcours Dépenses + gestion des actifs de 7 jours et Parcours Dépenses + Recettes de 7 jours.

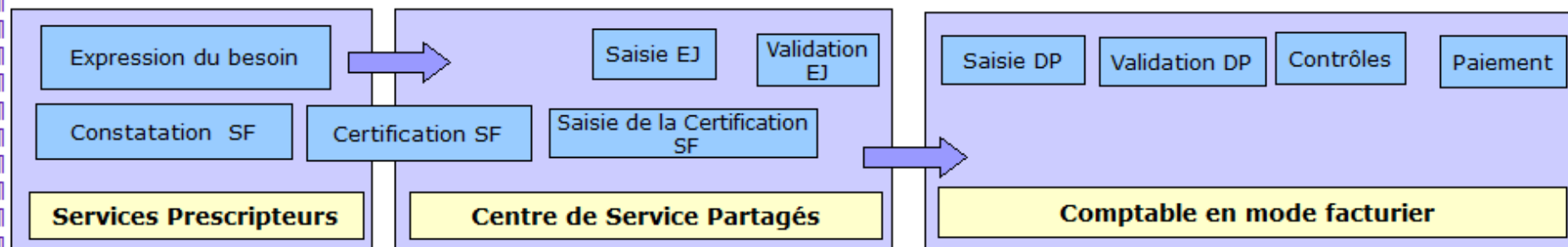


## LE NOUVEAU SCHEMA DE LA DEPENSE ¶

### Organisation de la dépense avec service Facturier Gestionnaire – Ordonnateur – Comptable



### Organisation de la dépense : Services Prescripteurs – CSP et Services Facturiers



**Services prescripteurs :** Les services gestionnaires deviennent des Services Prescripteurs et conservent la phase amont d'expression du besoin et de passation des marchés et commandes. Ils conservent leurs relations « client » avec les fournisseurs et sont les interlocuteurs du CSP. Ils peuvent, selon le cas, avoir accès aux données CHORUS. ¶

**Le Comité d'Orientation Stratégique de CHORUS** a proposé une méthodologie de calcul du volume des emplois nécessaires au bon fonctionnement des CSP : le nombre d'actes sera fonction d'une valorisation de l'activité dépense (Nbre de factures), de l'activité recettes (Nbre de titres émis) et des autres activités tels la gestion des immobilisations ; puis de l'application d'un ratio moyen de 3000 actes CHORUS par ETP et par an ; et enfin d'un taux moyen conventionnel d'encadrement de 20%. ¶

# Rappelons le CHORUS c'est aussi :

(extrait de la motion FO lue au CTPD conjoint du 10 mai 2010)

- 9795 suppressions d'emplois annoncées par les pouvoirs publics !
- L'occasion de faire tourner à plein régime la loi mobilité !

Certains agents n'auront d'autre choix que d'accepter la mobilité géographique ou fonctionnelle, de se former à ce nouvel applicatif dont l'interface issue du privé risque fort d'en interpellier plus d'un ou d'expérimenter la réorientation professionnelle.

## ● Un coût estimé à 1.10 milliards d'euros d'ici à 2015

(885 millions d'euros auxquels il faut ajouter les dépenses de fonctionnement estimé à 100 millions d'euros par an), nous sommes loin de l'évaluation initiale de 550 millions d'euros.

### Le mea culpa de François Baroin sur le système d'information Chorus

*Les Echos 27/5*

**Nouveau retard.** Après avoir longtemps rejeté les critiques de la Cour des comptes sur le système d'information financière Chorus, le gouvernement commence à reconnaître les ratés du projet, devant mener à terme à la centralisation des opérations financières de tous les services de l'Etat.

Beaucoup de fournisseurs se plaignent des retards de paiement du ministère de la Défense, et certains enseignants de primes non payées par l'Education nationale (« Les Echos » d'hier) : « La Cour des comptes a raison. L'Etat fixe des

délais de paiement très ambitieux au secteur privé, sans les appliquer à soi-même. Nous sommes légitimement montrés du doigt et nous devons légitimement progresser », a reconnu hier le ministre du Budget, François Baroin.

La nécessité de mener des travaux complémentaires va entraîner de nouveaux retards : Chorus ne sera pas généralisé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 (au lieu de 2011), dans le meilleur des cas. La conception « souvent ancienne » des applications empêche de s'assurer de la « réduction à un niveau acceptable du risque d'erreur », estime la Cour.

☎ ☐ 02-40-20-76-56. - 📧 fo.044@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

#### Permanences

TG / les lundi, mardi et jeudi matins (02.40.20.76.56)

DSF / le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)